

Conseil communautaire extraordinaire

Destination TEPOS

Le 29/04/2019 à 19h à Durrenbach

Engager le territoire vers une économie bas-carbone, créatrice de valeur

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents	Excusés	Absents
Damien WEISS, Marie-Line WEISS, Jean-Marie JULLY, Guillaume PETER, Jean-Marie HAAS, Roger ISEL, Pierrot SITTER, Marie-Louise ROTH, Evelyne LEDIG, Francis KAISER, Jean-Louis KLIPFEL, Charles SCHLOSSER, Alfred KREISS, Lysianne DUDT, Stéphane WERNERT, Alain FUCHS, Jean MULLER	Mireille CABIROL, Franck SCHNEPP, Annie DESCHLER, Bernadette KOCHER, Jean-Claude BALL, Dominique PFEIFFER, Georges HOCH, Benoît SIGRIST	Michèle SCHELLENBERGER, Aïphonse ATZENHOFFER, Bernard RAUSCHER, Sylvie DUTEY, Alain WEGMANN, Karine GARDON, Alain FISCHER, Danielle ZUGMEYER, Alfred THALMANN, Thierry FUCHS, Freddy WEHRUNG, Charles SUSS, Dominique SCHNEIDER, Alain LETZELTER, Christophe SCHERTZ, Serge ROMIAN, Robert RICHERT, Olivier OTT, Gérard NICASTRO, Céline STURM, Francis SCHNEIDER, Gérard NIEDERER, Jean WEISBECKER, Rachel HASENFRATZ
Assistaient en outre : Till HARRES, Frédérique WEBER, Anne GLOCK, Guillaume LEVY, Jean-Marie Ott - maire de Mietesheim Mme Valérie DENNI, adjointe au maire de Mietesheim		

Ordre du jour

1. Conception et usage de l'éclairage public en préservant l'environnement nocturne : approche globale et exemples d'actions suivi d'un échange.
 - Introduction : extraits du reportage télévisé sur l'intervention de M. Michaël WEBER, président de la fédération des parcs naturels régionaux de France,
 - Intervention de M. Jean-Michel LAZOU, correspondant de l'ANPCEN,
 - Témoignage vidéo de M. Gérard NICASTRO, maire d'Obersteinbach,
 - Intervention du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
2. Focus sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord, la charte du parc, les valeurs portées, les objectifs poursuivis et l'ouverture aux communes associées.
 - Intervention de M. Hubert WALTER, vice-président du Parc, et Mme Rita JACOB, directrice.
 - Focus autour du pôle aménagement –développement du Parc et en particulier des démarches autour de l'éco-rénovation : intervention d'Anne RIWER,

3. Et les documents d'urbanisme dans tout ça ? partage d'expérience sur les PLUi : forces-faiblesses/menaces-opportunités et écueils à éviter. L'expérience du Parc et de ses accompagnements : Intervention de Nadia CARMAUX.
4. Démarche TEPCV : bilan de la démarche, quels apports, quels regrets et quelles suites donner ?
5. Conclusion sur la destination TEPOS et présentation d'un projet de délibération « scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 ».

Tous les supports de présentation sont joints en annexe

Compte-rendu des discussions

1. Conception et usage de l'éclairage public en préservant l'environnement nocturne : approche globale et exemples d'actions suivi d'un échange.

Introduction : extraits du reportage télévisé sur l'intervention de M. Michaël WEBER, président de la fédération des parcs naturels régionaux de France,

- Non projeté

Intervention de M. Jean-Michel LAZOU, correspondant de l'ANPCEN

Cf diaporama joint en annexe.

- Il est demandé quelle est l'intensité maximale conseillée pour des voiries : cela dépend des voies à éclairer. M. Lazou indique que sous la pleine lune, l'intensité est de ¼ de lux et cela est suffisant pour y voir assez clair. Or les voiries sont souvent éclairées à un niveau de 30 à 40 lux.
- M. Peter indique qu'à Forstheim, les luminaires font entre 6 et 8 lux, ce qui est plus que suffisant. Certains habitants auraient même souhaité que la commune aille plus loin dans la diminution.

Témoignage vidéo de M. Gérard NICASTRO, maire d'Obersteinbach

Lien pour visualiser la vidéo : <https://youtu.be/xpPpfIVtg-8>

Intervention du Parc naturel régional des Vosges du Nord

- Rita Jacob donne l'exemple d'investisseurs qui vont venir à Obersteinbach pour créer des habitats légers de loisirs dans lesquels il sera possible de dormir en voyant le ciel nocturne.

2. Focus sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord, la charte du parc, les valeurs portées, les objectifs poursuivis et l'ouverture aux communes associées.

Intervention de M. Hubert WALTER, vice-président du Parc, et Mme Rita JACOB, directrice.

Cf diaporama ci-joint et présentation des communes associées ci-jointe.

- M. Walter rappelle que la charte du Parc est à mi-parcours. Lors de son élaboration, un certain nombre de communes non membres avaient émis le souhait d'adhérer au Parc. Le Parc souhaite aujourd'hui savoir quelles communes souhaiteraient adhérer à la 'démarche Parc' pour pouvoir proposer un élargissement à ces communes lors de la prochaine révision de la charte.

Aujourd'hui, si les communautés de communes sont adhérentes du Parc, l'ensemble des communes membres de ces intercommunalités ne le sont pas forcément.

Un certain nombre de missions portées par le Parc, comme le dispositif mut'archi, sont déjà proposées aux communes non membres, via des conventions de financements spécifiques.

Le principe des communes associées vise justement à faire bénéficier aux communes non membres d'un nombre plus important d'actions menées par le Parc.

- Une adhésion de 0,50€/hab serait demandée aux communes associées volontaires.
L'objectif est notamment de permettre à ces communes de s'imprégner de l'esprit Parc pour les élus et les habitants d'ici l'échéance de la future charte et l'éventuelle intégration au périmètre.
- Le maire de Mietesheim, commune non membre du Parc, témoigne de la volonté de sa commune d'adhérer en tant que commune associée et des raisons qui le poussent à vouloir le faire : esprit Parc, action de sensibilisation auprès des enfants.
Une des problématiques reste que la commune n'est pas en continuité géographique directe avec le périmètre actuel du Parc.
- Il est rappelé les valeurs qui ont défini au départ le périmètre du Parc : la forêt, l'eau, le grès, le relief.
- M. Peter s'interroge sur la manière de présenter le principe de commune associée à son conseil municipal. Il souhaiterait avoir des éléments concrets de ce que ce statut peut proposer.
Mme Weiss abonde dans ce sens et souhaite savoir ce que le Parc apporte au quotidien.
M. Haas indique qu'effectivement, lors de la présentation au conseil municipal, il s'agit de savoir quelle est la plus-value apportée. Il se demande s'il est possible que la communauté de communes se substitue à l'ensemble des communes pour payer la cotisation au Parc pour faire adhérer l'ensemble des communes.
M. Walter précise que ce principe n'est pas possible : ce sont les communes qui doivent individuellement adhérer.
- M. Walter complète en indiquant que la question d'adhésion financière est une question, mais le point d'entrée de la réflexion est de savoir s'il y a un partage des valeurs Parc.
- M. Schlosser témoigne sur les thématiques qui sont traitées quasi quotidiennement avec le Parc dans sa commune : Mut'archi, Natura 2000 avec en cours le projet de restauration du Fleckenstein, forêt, friches, prairies, marché paysan, amuse musée, conservation du musée, biodiversité...
- M. Klipfel demande si le Parc permet de mieux protéger l'environnement. M. Walter répond que le Parc permet une expertise et un accompagnement. Par ailleurs, le Parc dispose d'une certaine notoriété qui fait qu'il y a des entrées facilitées auprès de certains organismes. Il permet de mobiliser des fonds, de répondre à des programmes européens.
- Par ailleurs, si on connaît mieux la biodiversité, on la protège mieux.
Il est précisé que le Parc n'a pas de pouvoir de police.

- Un exemple est donné sur les zones humides : est-ce que la mise en place par les agriculteurs d'un drainage peut être contrainte par le fait d'être dans un Parc ? Non à l'heure actuelle, mais ce point pourrait être inscrit dans la future charte.
Il est rappelé que les documents d'urbanisme (PLU...) doivent se conformer à la charte du Parc.
 - Till Harres rappelle qu'en 2014, lors de la validation de la charte, un croisement avait été fait entre les objectifs de la charte et les objectifs du plan de développement durable de la communauté de communes : plus de deux tiers des objectifs étaient concordants, le dernier tiers concernant la cohésion sociale qui ne fait pas partie des missions de base du Parc.
3. Et les documents d'urbanisme dans tout ça ? partage d'expérience sur les PLUi : forces-faiblesses/menaces-opportunités et écueils à éviter. L'expérience du Parc et de ses accompagnements : Intervention de Nadia CARMAUX.

Cf diaporama ci-joint

4. Démarche TEPCV : bilan de la démarche, quels apports, quels regrets et quelles suites donner ?

Cf diaporama ci-joint.

5. Conclusion sur la destination TEPOS et présentation d'un projet de délibération « scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 ».

Cf diaporama ci-joint.

- M. Peter souhaite dans les enjeux que le terme énergies « propres » soit revu.
- M. Klipfel intervient en indiquant que l'objectif 2037 n'est pas assez ambitieux, qu'il faut aller plus vite.

Le PRESIDENT
Jean-Marie HAAS



La quotidienne

diffusion le mercredi 27 mars 2019 à 11h45 sur France 5



[SOMMAIRE](#)



Page 19/27



– M.Lauqué: Question. Vous êtes aussi maire d'un petit village. Dans votre village, vous vous sentez concerné par cette pollution?

– Mike Weber : Je suis maire d'une commune pas très loin de l'Alsace. L'Alsace est un secteur particulièrement touché en termes de pollution lumineuse. Dans notre commune, on a fait le choix de passer à l'extinction partielle entre 23h30 et 3h30 du matin.

On considère qu'il n'y a pas beaucoup d'habitants dans la rue, à ce moment-là. C'est aussi un coût pour l'éclairage public alors qu'il y a peu de monde dans la rue. Il y a aussi cette perception par la population. Là où il y avait une forte critique de nos concitoyens comme ce qu'ils considéraient être un recul, il y a aujourd'hui une forme d'adhésion. Chacun a conscience qu'il faut changer les pratiques pour que la biodiversité reste sur ce territoire qu'est la France.

la
quotidienne

Comment combattre la pollution lumineuse ?

Projekt Sternenpark Pfälzerwald

Projet Réserve de ciel étoilé

Projektkoordinatorin Sarah Königter / Tel: 06325 - 9552-15 / s.koengeter@pfaelzerwald.bv-pfalz.de

Biosphärenreservat Pfälzerwald-Nordvogesen | Sternenpark Pfälzerwald | Lambrecht, 28.04.2019



Biosphärenreservat
Pfälzerwald
Nordvogesen



BEZIRKS
VERBAND
PFALZ



Einleitung

Ziele

Hintergrund

Umsetzung

Fazit

- Lichtverschmutzung reduzieren
- Öffentlichkeit sensibilisieren
- Nachhaltigen Astrotourismus fördern

- Réduction de la pollution lumineuse
 - Economie d'énergies, formations, guides
- Sensibilisation du public
 - Communication, EEDD
- Promotion d'un astro-tourisme durable
 - Formation des acteurs, com

GAL Pfälzerwald Plus

Durée du projet : août 18 – juillet 21

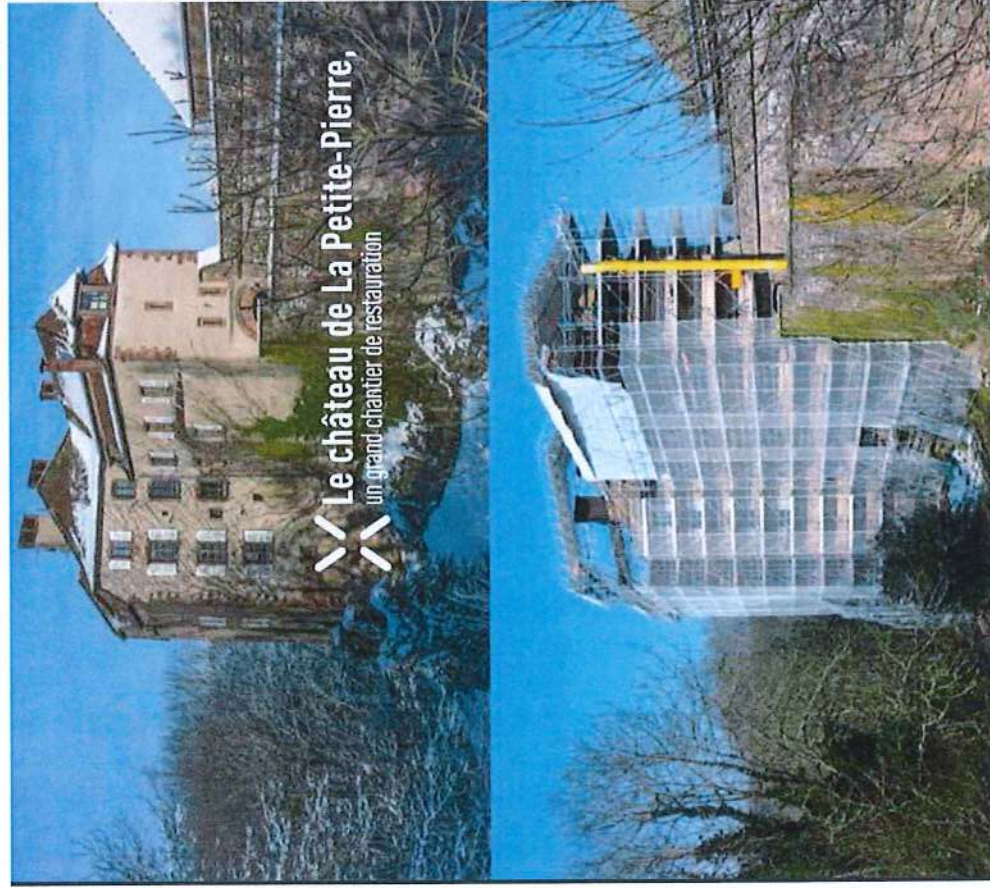
Montant des subventions : 237.500 €
(LEADER)



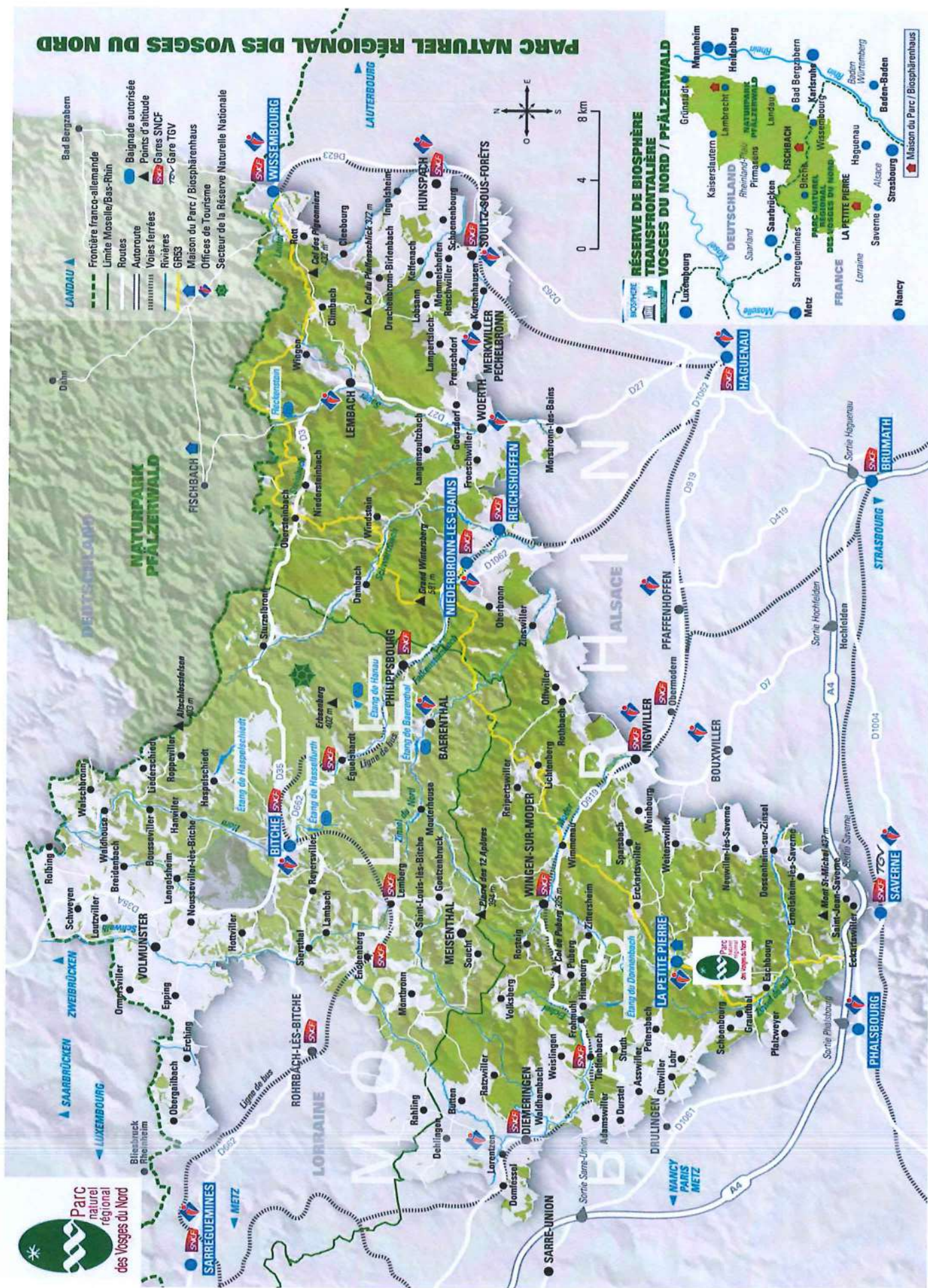


Parc
naturel
régional
des Vosges du Nord

La maison du parc

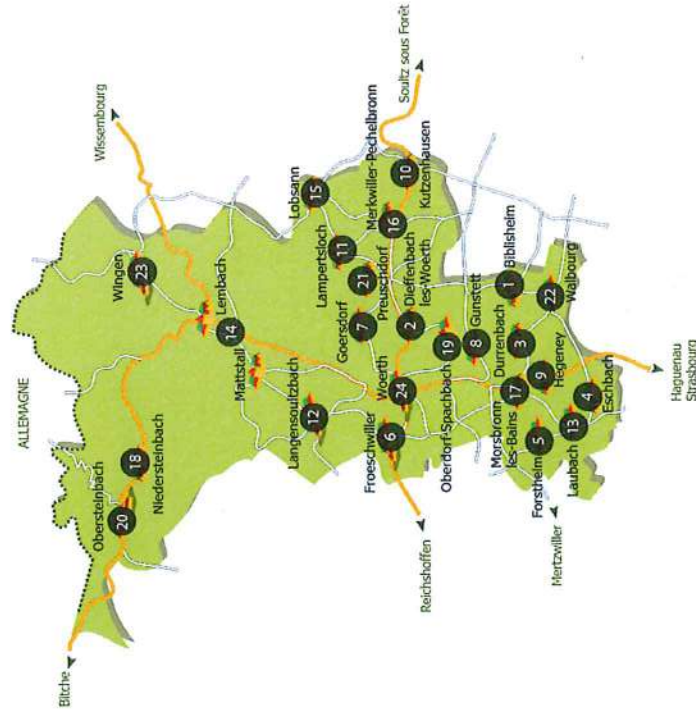


84 941 habitants¹
111 communes
 2/3 dans le Bas-Rhin
 1/3 en Moselle
83 525 hectares de forêts²
 soit près de 66 % du territoire du Parc
127 666 hectares



la CC Sauer Pechelbronn

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est composée de 24 communes, 2 communes associées et compte un peu plus de 18 000 habitants.



1 Biblisheim

2 Dieffenbach-lès-Woerth

3 Durrenbach

4 Eschbach

5 Forstheim

6 Froeschwiller

7 Goersdorf-Mitschdorf

8 Gunstett

9 Hégeney

10 Kutzenhausen

11 Lampertsloch

12 Langensoultzbach

13 Laubach

14 Lembach-Mattstall

15 Lobsann

16 Merkwiler-Pechelbronn

17 Morsbronn-lès-Bains

18 Niedersteinbach

19 Oberdorf-Spachbach

20 Obersteinbach

21 Preuschdorf

22 Walbourg

23 Wingen

24 Woerth

Sur les 24 communes de la CCSP
 15 communes sont déjà classées PNR

la CC pays de Niederbronn-les-Bains

Voici la liste des 13 communes qui composent la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains :

⇒ Dambach

⇒ Gumbrechtshoffen

⇒ Gundershoffen

⇒ Mertzwiller

⇒ **Mietesheim**

⇒ Niederbronn-les-Bains

⇒ Oberbronn

⇒ Offwiller

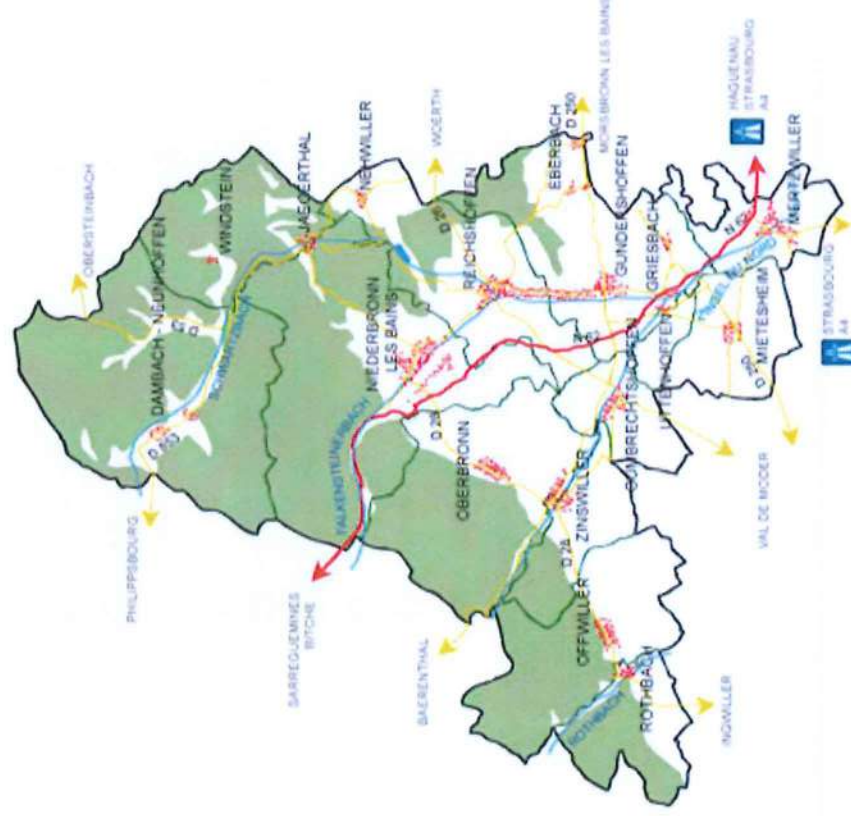
⇒ Reichshoffen

⇒ Rothbach

⇒ Uttenhoffen

⇒ Windstein

⇒ Zinswiller



Sur les 13 communes de la CCNLB

8 communes sont déjà classées PNR

Mietesheim à déjà délibéré en vue de devenir commune associée

Principes communes associées

Principes

Statut créé lors comité syndical du 23 juin 2018.

Les villages qui le souhaitent ,
peuvent délibérer pour adopter ce statut et
ainsi être associées aux actions et initiatives du
parc :

- Continuité géographique
- Secteur stratégique patrimonial :
naturel ou culturel
- Cas par cas selon projets et motivations



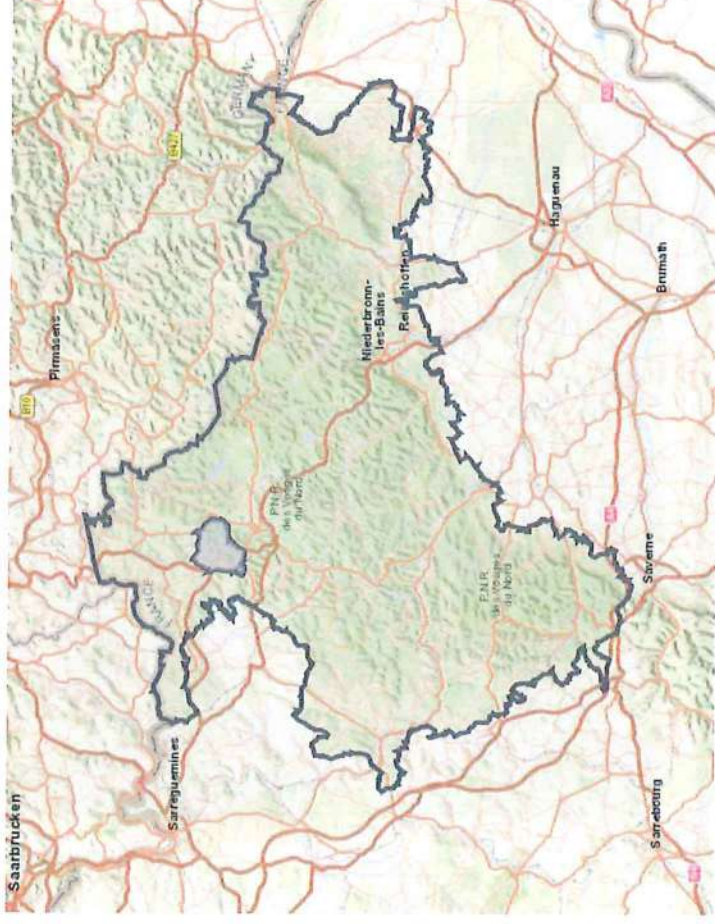
Principes

Envisagé comme un « Sas d'acclimatation » pour la culture et le développement de projets dans un « esprit parc ».

Les communes associées pourront si elle le souhaite, demander à intégrer le nouveau périmètre d'étude de révision 2025-29

Droits / devoirs

- Bénéficiaire conseil et formation aux élus
- Possibilité de participer aux actions grands public/
- Approuver la charte
- Engagement financier limité
- Convention projets au cas par cas



L'esprit « parc » pour les élus

Instances :

- Comité Syndical,
- Bureau,
- Exécutif,
- AG des délégués,
- Commissions et comités de pilotages selon les projets



Temps de formations, de partage d'expériences, de convivialités :

- Voyages d'études,
- Samedis scientifiques,
- Samedis du parc,
- Congrès des parcs, ...

L'esprit « parc » pour les habitants

Des actions participatives :

- Jetons nous à l'eau,
- Jardiner pour la biodiversité,
- Habiter Autrement, Eco-rénover
- Mettez la main à la pâte,
- Amuses Musées, Eveil des sens, Paysage à du goût....,

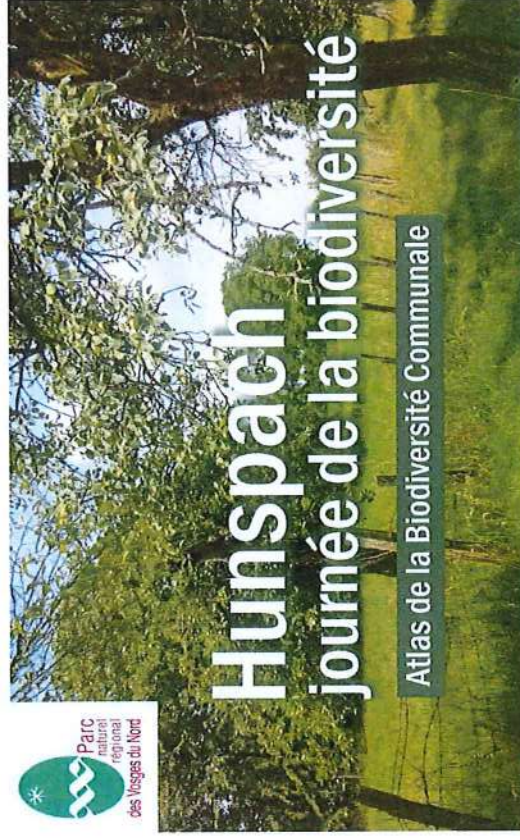


Des valeurs :

- Privilégier un développement maîtrisé par l'homme et pour l'homme
- Préserver les milieux naturels et la biodiversité,
- Valoriser le patrimoine local et les paysages,
- **Progresser à partir des ressources propres à chaque territoire**
- Innover et expérimenter

Des projets spécifiques

Exemples de projets pour accompagner les communes associées :



Participez à la journée de
découverte de la faune et
de la flore de votre village !

La charte et le projet de territoire

- **V1 : Un territoire où l'homme est attaché à son environnement naturel et culturel**
- **V2 : Un territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial**
- **V3 : Un territoire qui ménage son espace et ses paysages**



Pôle nature et agriculture

Cécile BAYEUR

Agriculture /
Gestion des espaces ouverts
c.bayeur@parc-vosges-nord.fr

Alban CAIRAULT

Natura 2000 /
observatoire des cours d'eau
a.cairault@parc-vosges-nord.fr

Loïc DUCHAMP

Conservateur Réserve Naturelle des
Rochers et Tourbières Pays de Bitche
l.duchamp@parc-vosges-nord.fr

Christophe FABING

Garde technicien Réserve Naturelle
des Rochers et Tourbières Pays
de Bitche
c.fabing@parc-vosges-nord.fr

Jean-Claude GENOT *

Protection de la nature
jc.genot@parc-vosges-nord.fr

Marie L'HOSPITALIER

Natura 2000
m.hospitalier@parc-vosges-nord.fr

Olivier LAURENT

Gestionnaire Life Biocorridor
Réseaux écologiques transfrontaliers
o.laurent@parc-vosges-nord.fr

Geoffroy MESBAHI

Typologie des prairies
g.mesbahi@parc-vosges-nord.fr

Pishum MIGRAINE

Coordonnatrice Life Biocorridor
Réseaux écologiques transfrontaliers
p.migraine@parc-vosges-nord.fr

Sébastien MORELLE

Natura 2000
s.morelle@parc-vosges-nord.fr

Marie-Laure TONNELIER

Gestion des zones humides
ml.tonneller@parc-vosges-nord.fr



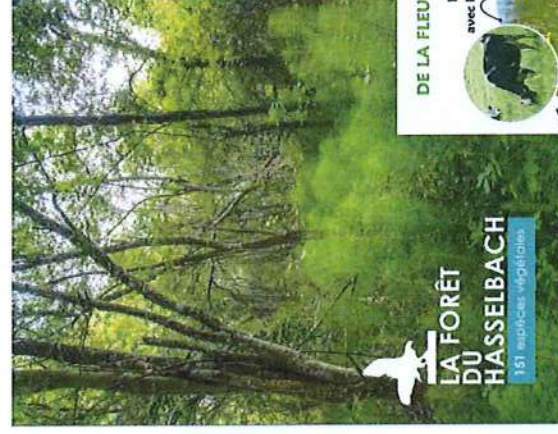
Continuités écologiques Sanctuaires de nature

Prairies

Zones Humides

Réserves naturelles Vergers

Forêt



INFORMATIONS

DE LA FLEUR A LA VACHE

Dimanche 22 mai à 10h
avec le GAEC Griebelboesch
à Mattail

ACCÈS & SITUATION

Accès par la route du Château
Saint-Paul et du Grand-Couronné

une forêt spontanée
: frêne, charme, merisier, érables
et champêtre
maille et chèvre-feuille
indie prête



Maison de l'Eau et de la Rivière (MER)

Anne-Laure CANOT
Coordinatrice
a.canot@parc-vosges-nord.fr

Romain CANTAT
Animateur
r.cantat@parc-vosges-nord.fr

Pôle culture, médiation

Laurane CLADEN
Culture
l.claden@parc-vosges-nord.fr

Vincent FISCHER
Relations avec les enseignants
v.fischer@parc-vosges-nord.fr

Cédric HAMON-BOUCHERAT
Conservation des musées
c.hamon-boucherat@parc-vosges-nord.fr

Philippe KOFFLER
Médiation - éducation
p.koffler@parc-vosges-nord.fr

Manon LINQUETTE
Inventaire collections
m.linquette@parc-vosges-nord.fr

Carine SCHUTZ
Conservation des musées
c.schutz@parc-vosges-nord.fr

Laetitia VELTEN
Inventaire collections
l.velten@parc-vosges-nord.fr

Isabelle VERGNAUD-GOEPP *

Conservation des musées
i.goepp@parc-vosges-nord.fr

Audrey VONARB
Inventaire collections musée de Phalsbourg
a.vonarb@parc-vosges-nord.fr

Stéphane ZOCOLAN
Relations avec les enseignants
s.zocolan@parc-vosges-nord.fr



Le réseau des musées

10 musées du Parc naturel régional des Vosges du Nord

AL DES VOSGES DU NORD > RÉSEAU DES MUSÉES > ACCUEIL

ACCUEIL DÉCOUVRIR LES COLLECTIONS MISSIONS ACCESSIBILITÉ

musées médiation Patrimoine local

Comprendre le territoire culture

Débat permanent

Pédagogie





**HABITER
AUTREMENT**
eco-renover.parc-vosges-nord.fr



ATELIERS
RENCONTRES
STAGES
2019

ARCHITECTURE
DES VOSGES DU NORD

Le programme
Habiter Autrement 2019 est en ligne!
Toutes les dates ici

FAQ ?

Glossaire

Abc

AGENDA

ANNUAIRE DES PROS

PHOTOS / VIDÉOS

PETITES ANNONCES

TÉLÉCHARGEMENT

Observatoire du territoire

Gabriel HIRLEMANN

Observation du territoire

g.hirlemann@parc-vosges-nord.fr

Pôle aménagement et développement

Romy BAGHDADI

Paysages & transitions

r.baghdadi@parc-vosges-nord.fr

Nadia CARMAUX

Urbanisme & observation du territoire

n.carmaux@parc-vosges-nord.fr

Pascal DEMOULIN *

Architecture &

gestion des espaces urbains

p.demoulin@parc-vosges-nord.fr

Anne RIWER

Patrimoine bâti remarquable -

mutualisation 8 EPCI

a.riwer@parc-vosges-nord.fr

Caroline SALOMON

Développement filière bois

c.salomon@parc-vosges-nord.fr

Aurélien WISSER

Patrimoine bâti remarquable

a.wisser@parc-vosges-nord.fr

Tourisme durable

Ressources locales

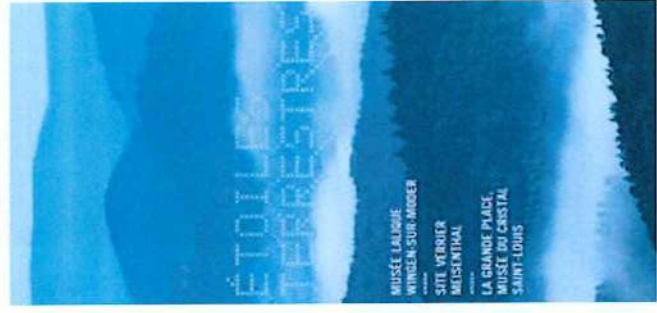
Transitions énergétiques

Patrimoine bâti

paysage

Eco-rénovation

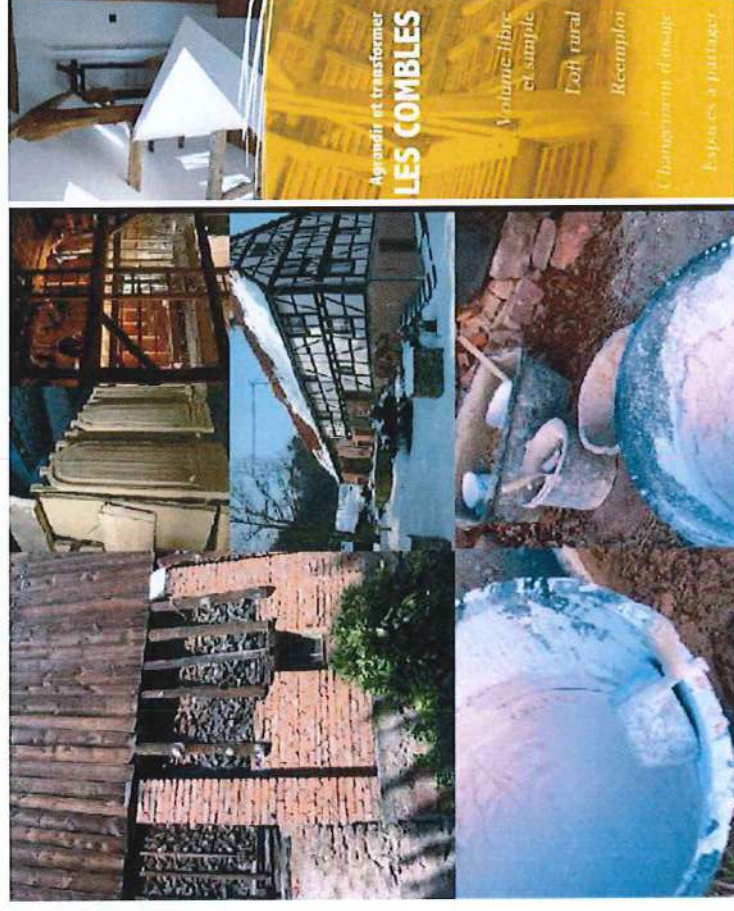
Economie du bois local
architecture





Les objectifs de cette politique mutualisée autour du patrimoine bâti d'avant 1948 :

- **préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle**
- **développant l'activité économique**
- **développant la connaissance autour du patrimoine**



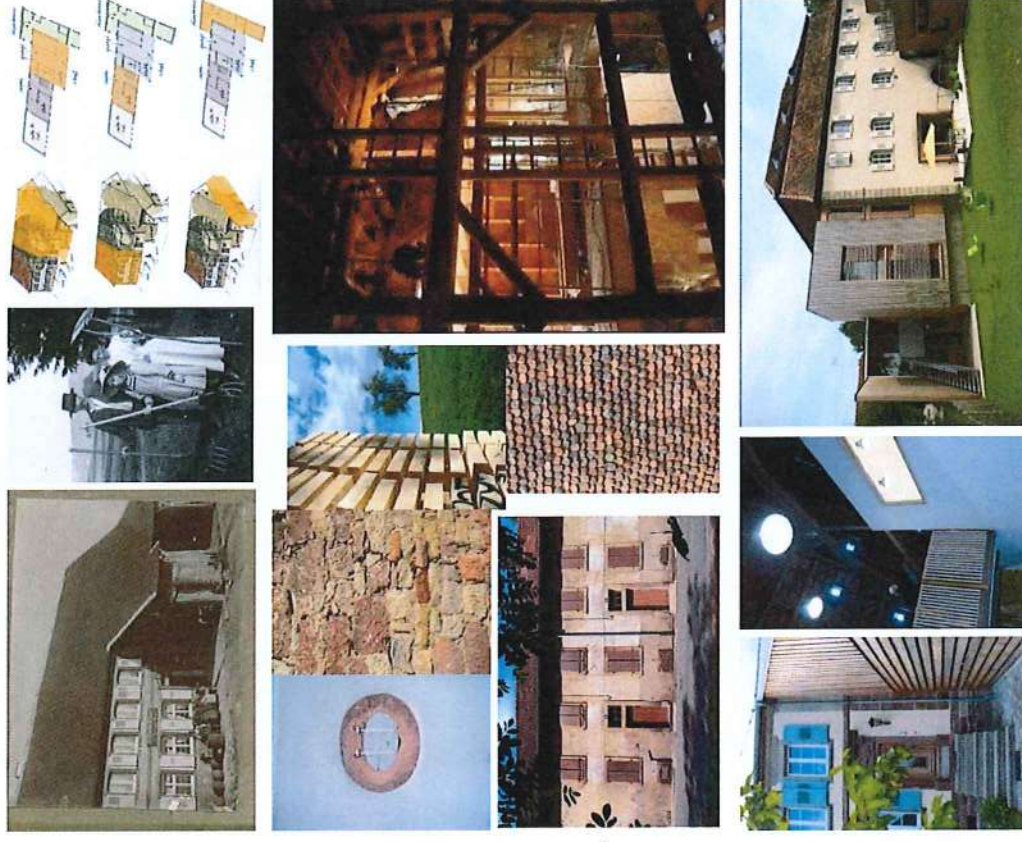
Les déclinaisons opérationnelles :

- **accompagner les interventions sur le patrimoine bâti d'avant 1948** : Service aux habitants et aux collectivités
- **Programme de sensibilisation et d'information** : Créer une exigence d'intervention sur le patrimoine, organiser des rencontres entre professionnels et particuliers
- **Développer l'économie** : valoriser les savoir-faire, les ressources locales, contribuer à la formation des professionnels.



Des conseils architecturaux spécifiques, Pour des problématiques spécifiques :

- des **caractéristiques patrimoniales** à valoriser.
- des **matériaux de constructions** locaux, sensibles à l'humidité et perméables à la vapeur d'eau.
- des **techniques constructives** spécifiques :
 - pas de fondations.
 - pas de barrière aux remontées d'humidité par capillarités.
 - des assemblages de charpente complexe.
 - des structures plusieurs fois remaniées.
- des **techniques de rénovation** à adapter :
 - maintien de la perméabilité à la vapeur d'eau
 - attention particulière aux caractéristiques de la structure.



Les conseils Architecturaux, depuis 2011 sur Sauer-Pechelbronn :

- 47 conseils aux collectivités
- 211 conseils aux particuliers



DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EN PERSPECTIVE ?



Votre communauté de communes
et le Parc naturel régional des
Vosges du Nord ont mis en place
une mission d'accompagnement
à la préservation et à la
valorisation du patrimoine bâti
traditionnel de son territoire.

Sensibilisation, des outils pour aller plus

loin :

- **Ouvrage** : « Vivre et Habiter une maison traditionnelle »
- **Portail internet** : www.eco-renover.parc-vosges-nord.fr
- **Exposition itinérante, et malle pédagogique**
- **Programme annuel** : débats, conférences, ateliers pratiques.
- **Journée portes ouvertes** : Les Printemps du Patrimoine.
- **Actions ponctuelles** : salons, réunions publiques, et autres, à la demande des partenaires institutionnels.



des actions d'information et de formation à destination des entreprises :

- **Portail internet** : eco-renover.parc-vosges-nord.fr.
- **un guide des bonnes pratiques en éco-rénovation**. Elaboration d'un document de sensibilisation bilingue sur la base d'études scientifiques.
- **Une formation professionnelle en partenariat avec L'INSA** et des interventions en formation initiale.
- **Accompagnement de work-shop étudiants, et de résidences architecturales.**
- **Accompagnement au développement des filières et produits** : bois, terre-paille, roseau, menuiseries patrimoniales, tavaillons de châtaigner, enduits correctifs...



Mut'archi UNE MISSION DES ACTIONS COHERENTES SUR UN TERRITOIRE

EN CONCLUSION : CRÉER L'ENVIE D'HABITER LE PATRIMOINE ET FAIRE CONNAÎTRE LES PROFESSIONNELS



UN TRÉSOR BIEN CACHÉ

HISTOIRE

Cette ancienne ferme du XIX^e siècle est issue à l'origine, construite de 1800 habitants au sud de Nancy, dans la Moselle.

Cet ancien village rural se distingue par son architecture remarquablement cossue. Les fermes, pour leur représentativité du Pays de Hainaut, sont fermées sur les quatre côtés, par des toits de tuiles et par un mur de clôture, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, car les propriétaires ne pouvaient pas se permettre de laisser leurs fermes à l'abandon.

Cette ferme construite en pierre, à l'origine de deux étages, offre un aspect simple et austère au regard du patrimoine. C'est à la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion de la famille de la Roche, que la ferme est transformée en un véritable musée. Les modifications sont intervenues vers le XIX^e et le XX^e siècles, cependant son implantation actuelle est identique à celle du plan cadastre de 1800. L'ogive, les fenêtres, les portes et les poutres, notamment, ont été restaurés. L'une des granges a été construite au XX^e siècle, sur l'ancien village.

PHILOGIE

Aujourd'hui, l'ensemble, vu depuis la rue ou à l'extérieur, apparaît inchangé. Les modifications contemporaines se limitent à la restauration de la partie du toit et des granges.

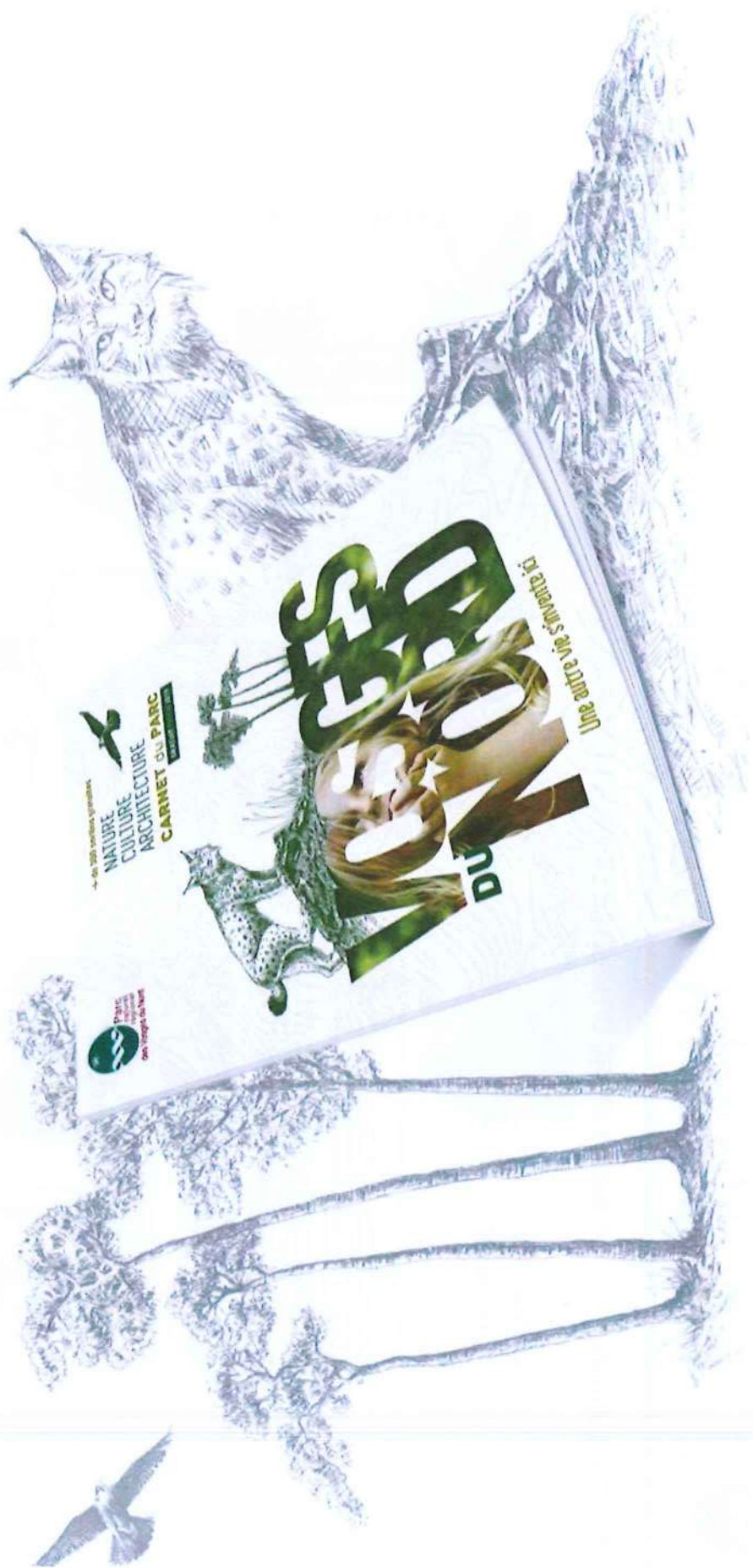
Les espaces sont de plain-pied et les petites pièces, à l'exception de la salle à manger, sont toutes en double. Les pièces, organisées en suite, la cuisine, la salle à manger, la salle à manger, et la salle à manger, sont toutes en double. Les pièces, organisées en suite, la cuisine, la salle à manger, et la salle à manger, sont toutes en double.

L'aspect patrimonial est remarquable.



La cour et l'ancien village sont situés dans des terres de culture, entourées de champs de céréales. La grange, la plus ancienne, est construite en pierre et a été restaurée. La ferme est située dans un environnement rural, avec des champs de culture et des forêts.





Plan local d'urbanisme

intercommunal



Elaboration du PLUi : quelques retours d'expériences

1/ Rappel du contexte réglementaire et technique lié au PLUi

2/ Retours d'expérience sur la mise en œuvre de politiques sectorielles via le PLUi :

2.1/ Préserver le patrimoine bâti

2.2/ Développer les énergies renouvelables

⇒ Le socle législatif principal du PLUi

- Loi ALUR du 24 mars 2014



Plan local d'urbanisme intercommunal

1/ Rappels du contexte réglementaire

Rend les communautés de communes et communautés d'agglomération compétentes de droit en matière de PLU dans un délai de 3 ans

Depuis le 27 mars 2017, les EPCI sont compétents pour élaborer un PLUi, sauf si minorité de blocage (25% des communes, 20% de la population)



Abrégé de l'article I121-1 du code de l'urbanisme

Les PLUi déterminent les conditions permettant d'assurer :

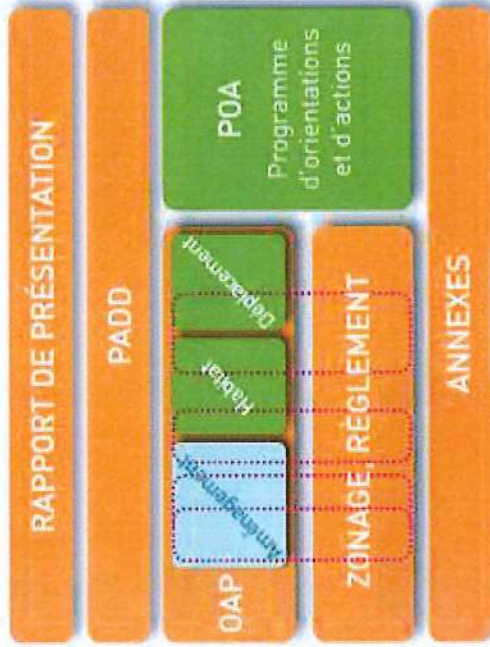
- l'équilibre entre le développement urbain maîtrisé et l'utilisation économe des espaces
- la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville
- les capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, activités économiques, touristiques, loisirs...)
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie...
- la préservation de la qualité des ressources (air, eau, sol et sous-sol, naturelles), de la biodiversité, des écosystèmes...
- la prévention des risques prévisibles (naturels, miniers, technologiques) des pollutions et des nuisances de toute nature.

⇒ PLUi = un outil de projet de territoire, qui dépasse le seul cadre du contrôle de l'usage du sol

Plan local d'urbanisme intercommunal

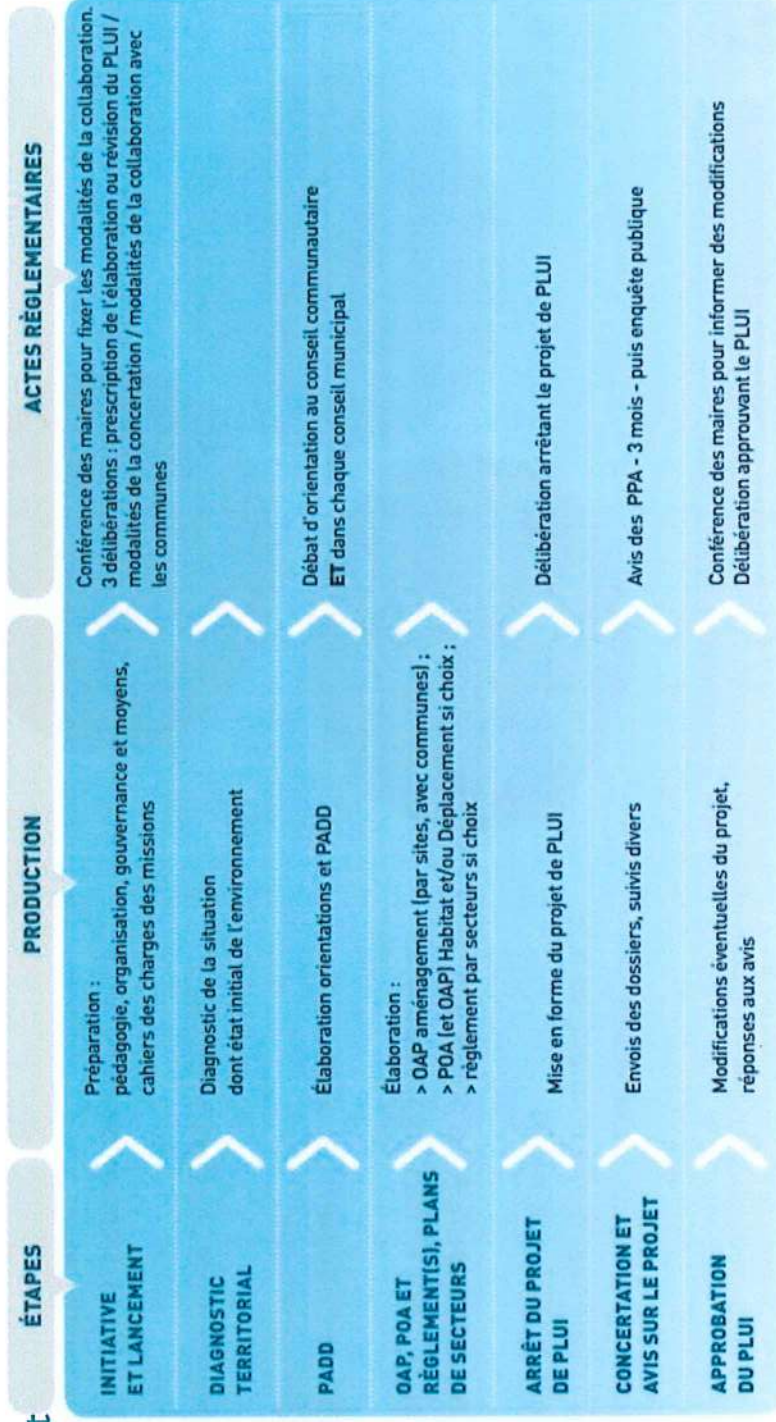
1/ Rappel du contexte réglementaire et technique

⇒ Le contenu



En pointillé rose : Plan(s) de secteur éventuel(s)
En vert : Si le PLUI vaut PLH ou PDU

⇒ La démarche



⇒ Accompagnement juridique et technique

⇒ En moyenne, en France, le délai global de la procédure d'élaboration est de 4 ans

Plan local d'urbanisme intercommunal

1/ Rappel du contexte réglementaire et technique
⇒ Outil participatif

⇒ Objectifs recherchés

COHERENCE

- Mettre en cohérence les politiques sectorielles
- **Définir les priorités** d'aménagement de manière à concilier les différents enjeux identifiés

EFFICACITE

- Le PLUi est un **projet opérationnel**, en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation du territoire
- Il répond aux **besoins** des habitants et valorise la **complémentarité** des communes

SOLIDARITE

- **Mutualisation** des besoins, des compétences et des moyens financiers
- Exprime la **solidarité** entre communes pour répondre aux enjeux identifiés

Conférence des maires

- Fixe les conditions de collaboration
- Se réunit avant approbation

Concertation citoyenne

- Place importante
- Formes multiples

Prise en compte avis commune

- Peut s'exprimer sur les dispositions qui la concerne
- Plan de secteur

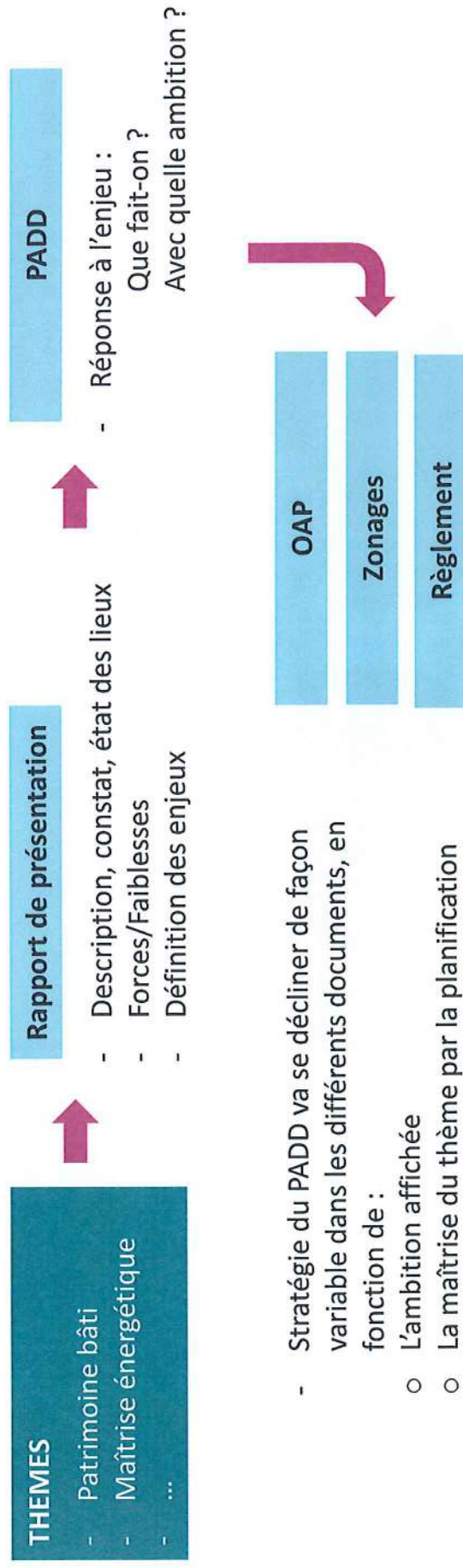


Parc
naturel
régional
des Vosges du Nord

Plan local d'urbanisme intercommunal

2/ Retours d'expérience sur la mise en œuvre de politiques sectorielles

⇒ Comment se saisir de l'outil PLUi pour mettre en place son projet : démarche globale



⇒ PLUI Pays de La Petite Pierre

Les maisons à schopf

Ce type de construction est très localisé en Moselle, dans les Vosges du Nord et en Alsace Bossue. Il correspond au pays germanophone le long de la Sarre jusqu'à Sarreguemines. Géographiquement, les maisons à schopf sont plus représentées sur l'ouest du territoire du Pays de La Petite Pierre.



Maison à schopf, Erckartswiller



2.1/ Préserver le patrimoine bâti Dans le rapport de présentation

Thèmes	Constats	Forces / Faiblesses	Pré-Enjeux
Patrimoine urbain architectural	Ambiance urbaine mixte : influences Alsace et Lorraine : Schopf, usoirs, implantation parallèle à la rue, pente toiture, linteaux de portes, maisons cours	Patrimoine architectural fort et multiculturel marquant l'identité du territoire	Préserver les éléments architecturaux typiques ainsi que l'organisation urbaine caractéristique Mettre en œuvre des outils de protection Apporter un cadre réglementaire adapté aux besoins actuels pour la rénovation des bâtiments
	Patrimoine remarquable (monuments historiques) et patrimoine du terroir		



Analyse urbaine : synthèse



Maison du 15^e siècle à Loutzwiller au volume imposant et porte à décor



Ancienne ferme monobloc préservée à Weischnon. L'usoir est transformé en espace vert privatif.

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Des formes urbaines historiques souvent d'une grande cohérence porteuse d'identité et de caractère.
- Des typicités architecturales et un patrimoine bâti, en particulier dans les parties historiques des communes, porteurs d'identité et de caractère.
- Un ensemble de monuments historiques dont l'optimisation du périmètre de protection peut faciliter l'acceptation sociale des prescriptions.

FAIBLESSES ET MENACES

- Des extensions urbaines et des évolutions de la forme urbaine qui ont suivi des développements imparfaitement respectueux d'une inscription cohérente des villages dans leur site. Cette évolution a notamment eu pour moteur la facilité de construire le long des voies en s'appuyant sur les réseaux existants.
- Des conurbations créées par l'allongement insidieux de certaines communes.
- Des extensions urbaines fondées sur une maîtrise foncière communale issue de remboursements et conçues en des temps où la problématique de compactité des formes urbaines et de gestion parcimonieuse de l'espace n'avaient pas leurs acuités actuelles... Mais des choix de localisation difficiles à remettre en cause dans un contexte de faible valeur du foncier où quasiment seules des opérations commercialisées au prix coûtant des VRD, donc à valeur foncière nulle, peuvent voir le jour.

2.1/ Préserver le patrimoine bâti Dans le rapport de présentation

ENJEUX

- Protéger, préserver et valoriser le patrimoine remarquable.
- Optimiser les périmètres de protections des monuments historiques.
- Préserver l'identité architecturale des entités historiques des communes.
- Concevoir le développement de la forme urbaine des communes dans le meilleur respect de leur inscription dans le site.
- Prendre en compte la complexité foncière locale et trouver un compromis entre forme urbaine idéale et possibilités économiques de concrétiser les opérations dans un contexte où la vitalité démographique et l'attractivité résidentielle du territoire sont stratégiques.



Une version de la ferme monobloc à toiture à coyau, d'influence alsacienne à Meisenthal



A Siersthal, une maison à colombages qui rappelle le Pays de Hanau

2.1/ Préserver le patrimoine bâti

Dans le PADD

⇒ Secteur Hanau

A. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme

■ Valoriser et maintenir la diversité urbaine :

- Préserver la qualité patrimoniale des centres anciens des communes
- Dynamiser les centres villes d'Ingwiller et Bouxwiller pour qu'ils restent des lieux de vie attractifs et conviviaux ;

B. Les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

B.1. PRÉSERVER LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

- Dans les centres anciens, conserver l'organisation et les caractéristiques volumétriques et architecturales du bâti traditionnel ;

⇒ Secteur La Petite Pierre

Axe 2. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DES POLITIQUES DE PAYSAGE, DE RESEAU D'ÉNERGIE, DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, ET DE PRÉSERVATION OU DE REMISE EN BON ÉTAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural** qui constitue une composante forte de l'identité du Pays de La Petite Pierre et qui contribue à son attractivité.

- Mettre en valeur les nombreux monuments historiques présents dans les villages en particulier le château de Lichtenberg, La Petite Pierre, les Maisons des Rochers de Graufthal ...
- **Préserver la qualité architecturale des centres anciens** et maintenir leur typicité (éviter la rénovation

2.1/ Préserver le patrimoine bâti Dans le PADD

6.3 Préserver et valoriser le patrimoine d'hier et penser les constructions futures comme le patrimoine de demain

► Protéger, préserver et valoriser le patrimoine remarquable

- Souligner et valoriser le rôle emblématique des éléments majeurs du patrimoine du Pays de Bitche, tel notamment la citadelle.

► Protéger, préserver et valoriser les éléments de patrimoine qui marquent et identifient l'histoire des lieux

- Identifier de manière exhaustive le patrimoine bâti et petit patrimoine à préserver
- Préserver le caractère des ensembles architecturaux typiques et marqueurs de l'identité et de la genèse urbaine des villages
- Identifier les bâtis et ensembles bâtis marqueurs de l'identité architecturale et urbaine des villages



2.1/ Préserver le patrimoine bâti

OAP thématiques, règlement et plan de zonage

⇒ La préservation du patrimoine peut s'affirmer par les OAP, le règlement et/ou le plan de zonage, en fonction des enjeux et des objectifs recherchés

⇒ **Exemple du PLUi du Pays de La Petite Pierre**

Outil principal = OAP Patrimoine :

- Objectifs, périmètre d'application et définition
- Orientations pour les façades sur rue

Règlement en appui en zone UA pour :

Implantation sur rue

Implantation latérale

Hauteur

Aspect extérieur

Teinte

Toitures



Reconstituer le plan de la toiture dans le cas de la création d'une loggia



Gabarits des ouvertures
Traditionnellement, les percements du logis sont orientés à la verticale, c'est-à-dire que l'ouverture est plus haute que large.

L'encadrement de fenêtres et de portes
est plus soigné pour le logis dans la finition et le choix des matériaux

Les fenêtres des dépendances agricoles sont souvent de petites dimensions. Ces ouvertures n'étaient pas destinées à apporter de la lumière naturelle, mais à assurer une ventilation naturelle des espaces.



Privilégier le maintien des chaînages en pierre



Création d'une nouvelle fenêtre : son emplacement est choisi en fonction de la façade existante



Parc
naturel
régional
des Vosges du Nord

2.1/ Préserver le patrimoine bâti

AP thématique, règlement et plan de zonage

⇒ Exemple du PLU de Langensoultzbach

Outil principal = règlement et zonage

- Cartographie des bâtiments et des cours sur plan de zonage
- Protection au titre de l'article L151.19
- Dispositions générales
- Dispositions particulières



LOCALISATION	
ADRESSE	41 rue Principale
CADASTRE	2
ZONE	UA
DATATION - DESCRIPTION	
PERIODE	XVIIIe
DATE	
STATUT PROPRIETE	Privé/occupé
DESCRIPTION	Ferme sur cour commune avec la propriété voisine. Soubassement en maçonnerie, rez-de-chaussée surélevé et étage en pan de bois. Grange-étable en moellons et pan de bois ; hangar en bois et bûcher contre le logis.



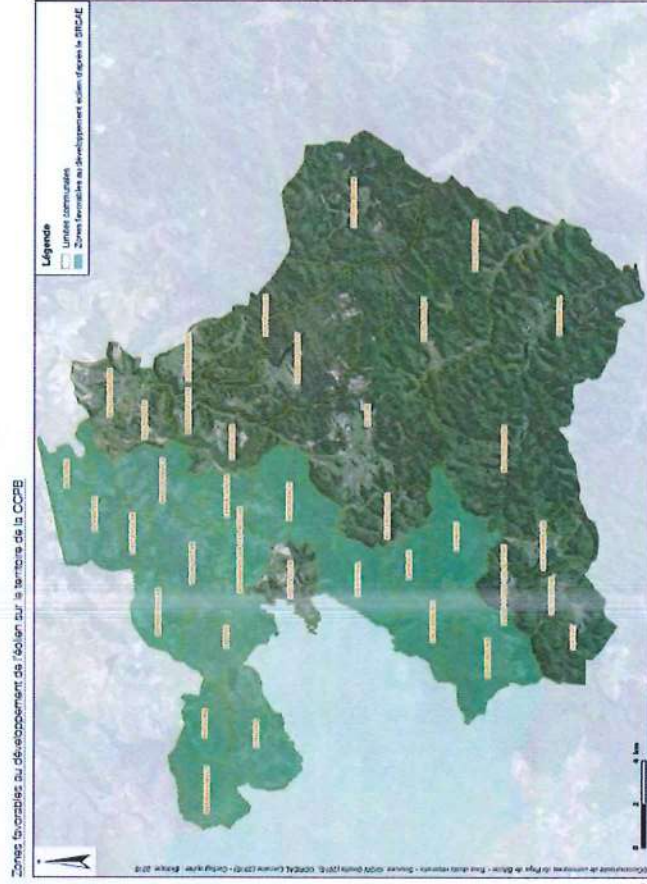
DISPOSITIONS PARTICULIERES

- La création de lucarne et fenêtre de toit, visibles depuis la rue Principale, est interdite sur la maison et sur la grange
- Les nouvelles ouvertures en façades de la maison, visibles depuis la rue Principale, sont interdites.
- L'escalier d'accès à la maison en grès à volée double est à préserver
- Porte en bois en plein-cintre du soubassement à conserver ou à remplacer à l'identique le cas échéant

2.2/ Maîtrise énergétique

Dans le rapport de présentation

12) Climat, air, énergie	
12.1 Climat	
12.2 Changement climatique.....	
12.3 Schéma Régional Aire Énergie (SRCAE)	
12.4 Qualité de l'air	
12.5 Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	
12.6 Bilan des consommations d'énergie.....	
12.7 Production d'énergie	
12.8 Potentiel de développement des énergies renouvelables	



Énergies renouvelables : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS
• Augmentation de la part des énergies renouvelables sur le territoire • Zone favorable au développement d'éoliennes sur la partie ouest du territoire • Potentiel d'exploitation de la géothermie et de la biomasse intéressant
FAIBLESSES ET MENACES
• Vigilance sur le développement d'éoliennes (impacts) • Territoire Lorrain peu propice au développement de l'énergie solaire • Forte proportion de production d'énergie d'origine pétrolière • Production d'énergie renouvelables encore faible sur le territoire • Pas d'autonomie énergétique
INDICATEURS POSSIBLES
• Evolution de la production d'énergie sur le territoire • Nombre d'installation et production d'énergies renouvelables
ENJEUX
• Maîtrise de la consommation énergétique et renforcement de l'efficacité énergétique du territoire • Promotion et développement de la production d'énergie renouvelable : éolien, biomasse agricole, bois énergie, solaire, etc. • Promotion des rénovations thermiques et du développement de formes urbaines plus économes en énergie • Développement d'un cadre favorable à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transport collectif, covoiturage, transport à la demande, pistes cyclables...)



2.2/ Maîtrise énergétique Dans le PADD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE HANAU

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'HABITAT, LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS
LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES, L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LES LOISIRS

C.3. LIMITER LA DEPENDANCE DU TERRITOIRE AUX ENERGIES FOSSILES

- Permettre le développement des énergies renouvelables dans le respect des paysages :
 - Mobiliser les toitures existantes (bâtiments agricoles, bâtiments économiques et bâtiments publics) pour l'implantation de panneaux solaires;
 - Encadrer l'implantation des équipements de production d'énergie renouvelable (solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, ...) en limitant l'impact dans le paysage;
 - Identifier des secteurs d'implantation pour des structures solaires et des unités de méthanisation;
- Accompagner les développements urbains avec l'extension des réseaux d'énergie adaptés aux besoins :



DOMAINES D' ACTIONS N°5

5 BIODIVERSITÉ - CLIMAT - AIR - ENERGIE - RISQUES ET NUISANCES

5.1 PROMOUVOIR la sobriété énergétique et une gestion parcimonieuse des ressources

- ▶ Réduire les consommations énergétiques en créant une dynamique locale d'éco-construction et d'éco-rénovation, notamment par des mesures fortes d'accompagnement / conseil
- ▶ Favoriser de manière proactive la (quasi) généralisation de la voiture électrique dans la prochaine décennie
- ▶ Prévoir des aménagements pour les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, parking de co-voiturage notamment
- ▶ Privilégier la compacité urbaine et penser le devenir des communes à l'échelle du piéton
- ▶ Créer et concrétiser un schéma des circulations douces entre les communes
- ▶ Favoriser le passage d'un transport en commun « public captif » à un transport en commun « alternative à la voiture » ;
- ▶ Renforcer le recyclage des déchets et leurs valorisation
- ▶ Préserver la ressource en eau et la qualité des rivières

2.2/ Maîtrise énergétique dans le PADD

5.5 DÉFINIR une vision stratégique de valorisation du potentiel énergie renouvelable du territoire

- ▶ Viser à produire en énergie renouvelable l'équivalent de l'énergie consommée sur le territoire
- ▶ Encourager les dispositifs favorisant les énergies renouvelables intégrés à leur environnement
- ▶ Favoriser la valorisation du potentiel de méthanisation et de géothermie du territoire
- ▶ Favoriser la valorisation du potentiel photovoltaïque sur bâti du territoire et encadrer strictement le déploiement des parcs photovoltaïque au sol
- ▶ Favoriser la valorisation du potentiel de micro-hydroélectricité du territoire dans le respect des continuités écologiques :
- ▶ Définir une stratégie énergie éolienne globale, collective, proportionnée à l'objectif de bilan carbone local, soit fixer l'épure du parc éolien futur à une puissance installée de quelque 45 mégawatts pour le Pays de Bitché à court/moyen terme et 100 mégawatts à long terme



Parc
naturel
régional
des Vosges du Nord



2.2/ Maîtrise énergétique

Le règlement et le plan de zonage

⇒ Zonage : 3 sites implantation éoliennes (390ha)

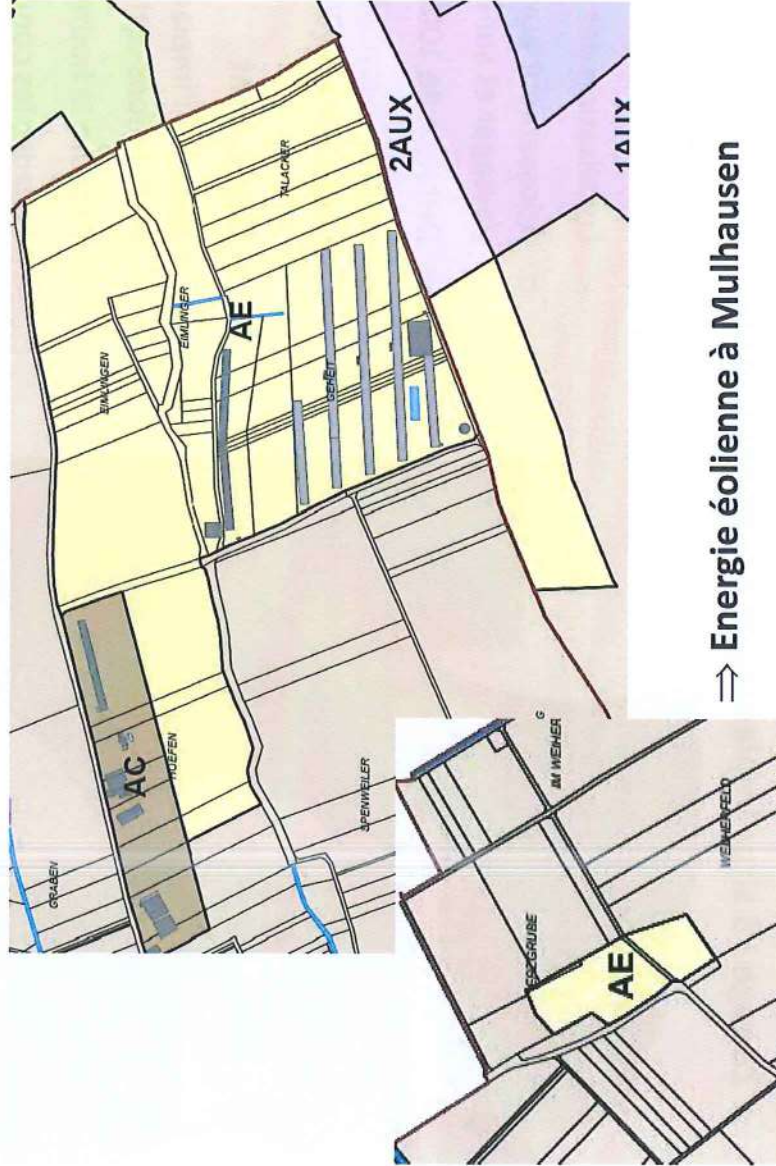


- Zonage dimensionné pour permettre d'inscrire le Pays de Bresse dans la perspective d'un territoire à énergie positive
- Localisation des sites répond à 3 critères principaux :
 - o Adossement aux sites éoliens voisins pour limiter impacts paysager et sur la biodiversité
 - o Distance de 1000 à 1500m a minima des villages
 - o Utiliser la topographie (effet balcon) pour limiter l'impact visuel sur les villages les plus proches

⇒ Règlement

- Autorise l'implantation d'éoliennes et les constructions et installations techniques nécessaires en zone Aeo
- Encadre la hauteur de ces infrastructures (170m / 6m)
- Encadre les conditions de mise en œuvre de l'énergie photovoltaïque sur le bâti
- Autorise les projets d'unité de méthanisation

⇒ Parc photovoltaïque à Weinbourg



⇒ Energie éolienne à Mulhausen

2.2/ Maîtrise énergétique

Le règlement et le plan de zonage

- Objectif de **limiter la dépendance aux énergies** fossiles tout en encadrant l'implantation d'équipement de production d'énergie renouvelable :
 - Implantation d'un champ photovoltaïque au sol de grande puissance (30MW, 120000m²) sur site d'une ferme solaire existante (4,5MW)
 - Implantation d'une éolienne

⇒ **Règlement zone A**

- Pas de dispositions particulières aux zones AE

Plan local d'urbanisme intercommunal

Un outil pour mettre en œuvre son projet de territoire

CONCLUSION



- PLUi permet de développer un projet d'aménagement et de développement à une **échelle territoriale stratégiquement intéressante**
- Il propose des **outils pertinents** pour mettre en œuvre des politiques sectorielles, outils qui sont suffisamment souples et complémentaires pour s'adapter à chaque projet
- Préparer des conditions optimales de son élaboration par **une gouvernance partagée et un encadrement technique et juridique fort**
- Associer les partenaires tout au long de la démarche
- Encadrer le temps de réalisation

Plan local d'urbanisme intercommunal

Un outil pour mettre en œuvre son projet de territoire



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



ANPCEN

**Association Nationale pour la Protection du Ciel et de
l'Environnement Nocturnes**

www.anpcen.fr



Réduire la pollution lumineuse: économies d'énergie, environnement, biodiversité et santé

Jean-Michel LAZOU

correspondant ANPCEN Alsace et Moselle

Conseil Communautaire Sauer-Pechelbronn 29 avril 2019

L'ANPCEN depuis 20 ans...

- Association nationale entièrement dédiée aux enjeux lumière extérieure, qualité de la nuit et de l'environnement nocturne
- Reconnue d'intérêt général et agréée nationalement pour la Protection de l'environnement
- Agit bénévolement, gratuitement et en toute indépendance au niveau national, régional, local
- 60 correspondants (conseils, accompagnements, suivis gratuits)
- Organise concours «Villes et Villages Etoilés» (+580), et propose des Chartes d'engagement volontaire de progrès (+400)

La lumière extérieure nocturne facteur de pression « anthropique » sur la planète

Depuis des milliards d'années l'alternance Jour/Nuit a structuré naturellement l'évolut. du vivant: *rythmes circadiens, rythmes saisonniers*

Mais depuis à peine 1 siècle, développement sociétés humaines a généré pressions majeures/planète: artificialisation sols -France: équiv. surf. 67 en 7/8ans et qui augmente 3x plus vite que population (MTES 2018), sur-exploitation ressources naturelles, agriculture intensive, pollutions chimiques, sonores etc... et lumineuses

- > La lumière artificielle extérieure nocturne
 - contribue à pression anthropique
 - participe au réchauffmt climat., émis. GES, perte biodiv., impacts/santé
 - altère les équilibres et les services rendus naturellement par les écosystèmes et la biodiversité

Les causes de la « pollution lumineuse »

11 millions points EP en France... (40% obsolètes, énergivores ADEME 2018)
(41% consommation électricité collectivités, 37% facture énergétique des communes)

- + **3,5 millions enseignes et publicités lumineuses**
- + **illuminations, vitrines éclairées**
- + **routes, parkings**
- + **stades, parcs touristiques**
- + **éclairage industriel et commercial**
- + **éclairages extérieurs privés...**

Lumière diffusée dans atmosphère
a doublé en France en 20 ans !
(en nbre de points et en quantité globale de lumière émise)



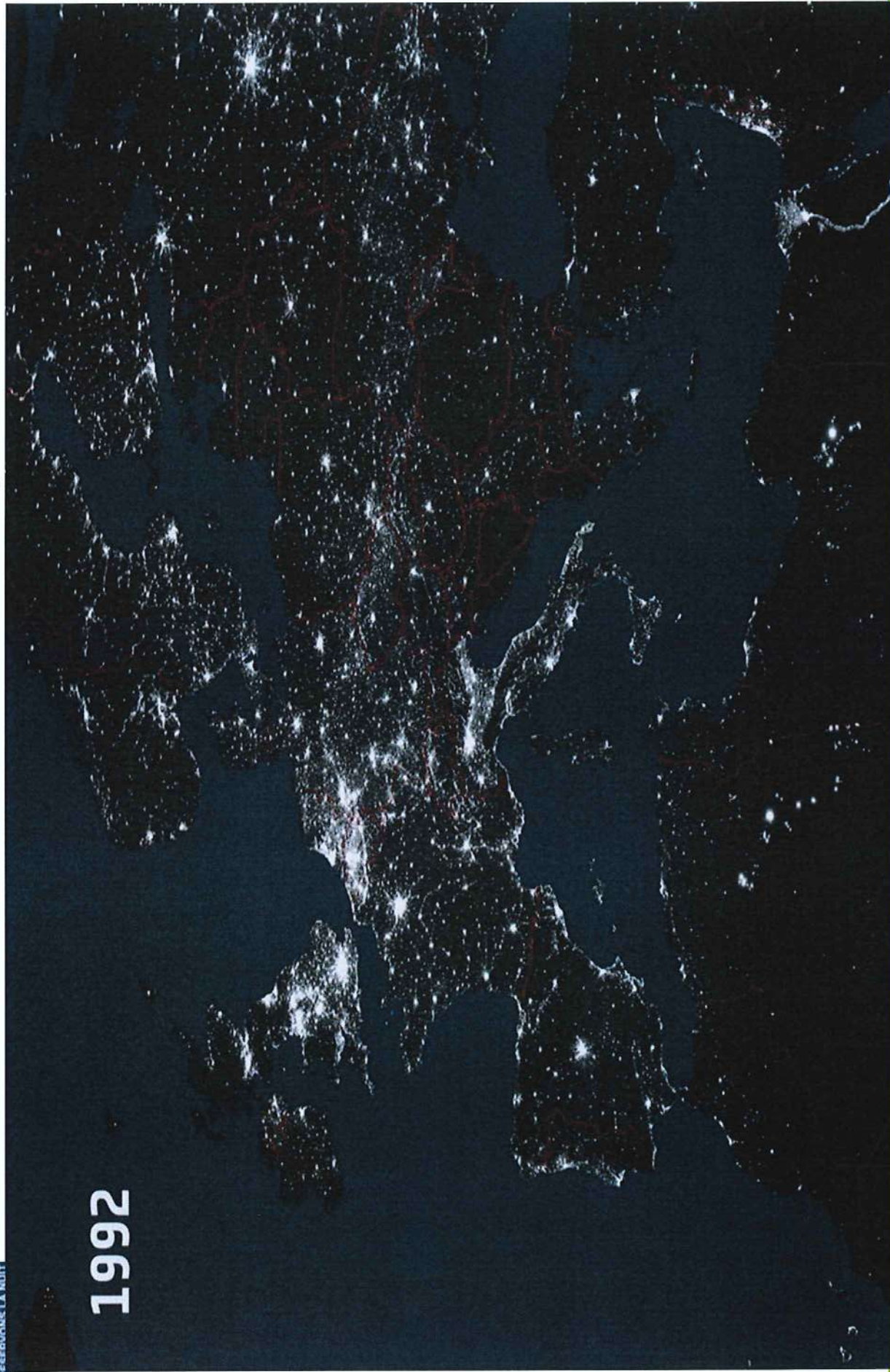
Paris vue de l'ISS
(photo Th. Pesquet)



PRÉSERVONS LA NUIT

Evolution PL vue du ciel depuis les années 90

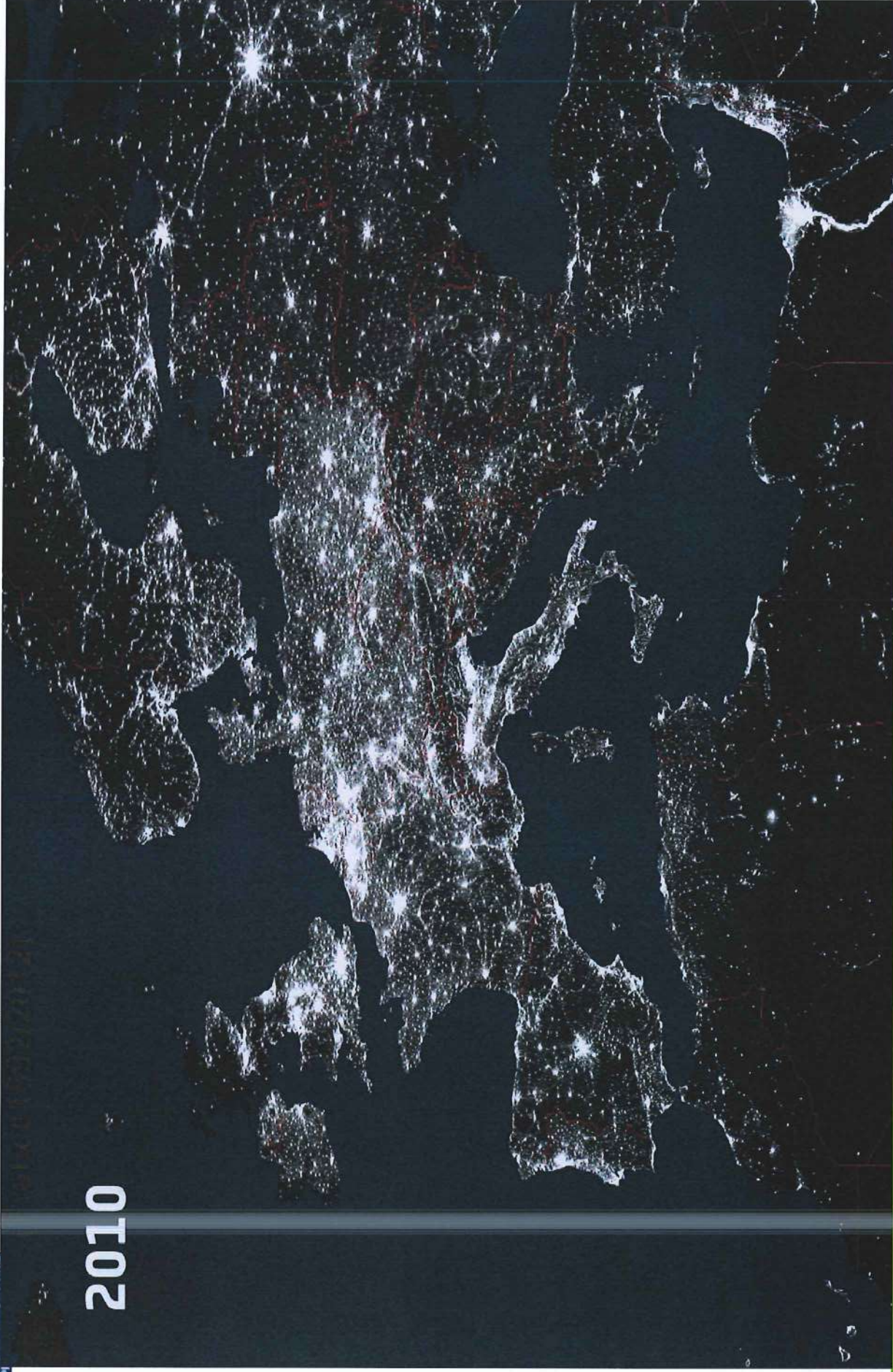
1992





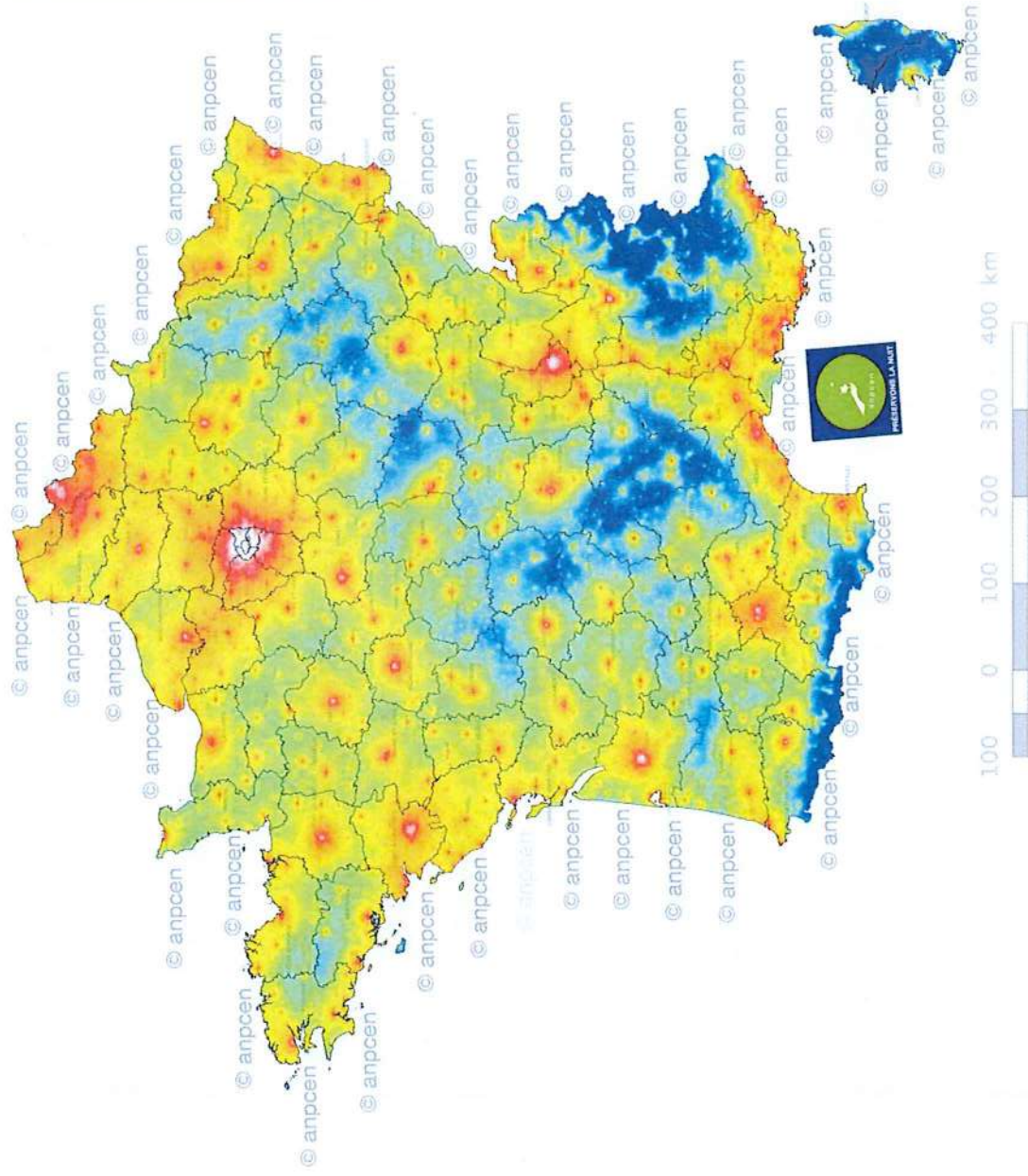
18 ans après...+89%points et +94%lumière en France (92 à 2012)

2010

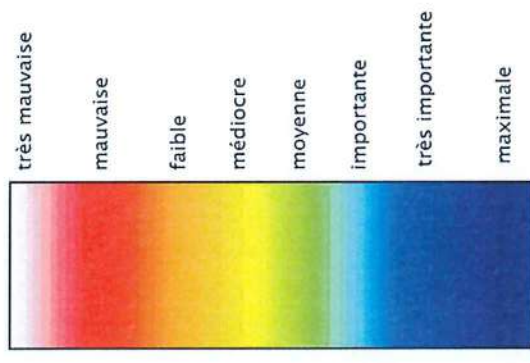


PL vue du sol - Cartographie ANPCEN 2015

< données techniques, spatiales, démographiques, géograph. + mesures de terrains



Qualité du ciel et de
l'environnement nocturnes
en France métropolitaine



Cartographie au 1er janvier 2015 réalisée par
l'Association nationale pour la protection du
ciel et de l'environnement nocturnes, agréée
pour la protection de l'environnement,
oeuvrant nationalement et localement, pour la
qualité de la nuit depuis 15 ans.
©Cartographie-Anpcen 2015

Trois bonnes raisons environnementales et de santé pour réduire la poll. lumineuse

- 1. Nuit = habitat

Obscurité = facteur **ressources** spécif., d'**équilibre** éco-syst.

- 2. Pression lumière artificielle sur milieux naturels
 - **fragmente, dégrade** les milieux et les habitats naturels
 - **modifie** inter-connection entre écosyst., réserves biodivers. (effets d'obstacles, pièges ou barrières immatérielles)

- 3. **Niveaux d'éclairement** (alternance J/N) synchronisent **horloge biolog. interne** chaque espèce (faune, flore, humains) laquelle pilote **rythmes biologiques** (circadiens) du « vivant »

...**sans compter 40 à 80% éco d'énergie ! (ADEME 2018)**



Effets négatifs de la lumière artificielle nocturne sur la faune (attraction/répulsion)

-30% vertébrés et 64% invertébrés (notamment insectes) sont nocturnes-

Insectes-noct x10/diurnes et souvent pollinisateurs: *mortalité par brûlures, épuisement, sur-prédation...* (population -80% en 25 ans, MNHN/CNRS 2018, causes multiples dont lumières nocturnes)

Oiseaux: *perturbation migration, reproduction, comportements alimentaires* (population -30%, jusqu'à -50% terres agricoles -id)

Mammifères: - terrestres: *éblouiss. > sidération, paralysie, limitation déplacements/recherche nourriture et reproduction ...*

- ch.-souris: *fn espèces* (Fr: -38%/10ans, Obs.nat.biodiv. 2018)

Poissons: de mer (-70% en 10ans/UE), de rivière (ponts, berges éclairés...*perturb. migration des adultes, fuite des larves...*)

Planctons (50% des ressources en oxyg. de l'air + équil. écosyst. marins)

Batraciens (2è cause après assèchement marais et zones humides)

Papillons de nuit (pollinisateurs nocturnes...) **etc...**



Effets négatifs/**végétx, plantes, arbres**

(qui s'ajoutent à sécheresse et pollutions chimiques)

Niveaux d'éclairement déclenchent photosynthèse

- > Si on éclaire la nuit: *moindre repos du métabolisme*

Effets sur tout le cycle: germination, croissance, floraison, sénescence

- > vieillissement prématuré > **fragilisation**

- > *sensibilité accrue /attaques virus, champignons, maladies...*



Effets de la lumière artificielle/humains

> L'alternance Jour/Nuit synchronise horloge interne, et pilote rythmes « circadiens »: veille-sommeil, T.A., temp. corps, fréquence cardiaque, sécrétion hormones (cortisol, mélatonine...)

> **Modification Jour/Nuit: effets sur nos rythmes naturels, surtout par la lumière nocturne à forte composante «bleue »** (blanc-froid -courtes longueurs d'onde)... même à faible intensité si expositions longues et répétées

Lumière **inhibe sécrétion mélatonine la nuit**: décalage de phases, baisse qualité sommeil, certains dérèglements du métabolisme des glucides (troubles alimentaires, voire aggravation diabète...)

Cas **leds froides**, écrans, smartphones, cert. éclair.extér...

D'autres risques potentiels / santé

Exposition répétée à la lumière «*bleue*» (certaines Leds) peut *augmenter l'apparition* de certains troubles...

- > vision: régénérescence des cellules visuelles la nuit (pigments), favorise apparition DMLA...
- > d'autres pathologies ??

Le constat: - *en - exposés/lumière naturelle le jour*
+ *en + plus à la lumière artific. la nuit*

Recyclage/déchets prod. d'éclairage: D3E

Certains D3E contiennent composants électroniques issus «*terres rares* »(métaux stratég.) toxiques, non recyclables

- > enfouissement, incinération >> pollut. sols, nappes, air... ou objet de trafics illicites, dangereux/sanitaire et environmt !

2 Réglementations récentes / lumières ext.

(suite Grenelle de l'environnement 2009 et 2010)

- Décret enseignes, publicités lumineuses (2012, en application depuis 1^{er} août 2018): extinction obligatoire 1h matin
- Arrêté 2013: extinction bat. publics, patrimoine et vitrines:
au plus tard à 1h matin + bureaux vides: 1h après la fin activités

Recours/C.Etat contre inaction > arrêté du 27/12/18 (applic avt 1/1/21) confirme et étend l'obligation aux **parkings, parcs, jardins, chantiers, équipements sportifs, espaces clos non-couverts ou semi-couverts (entreprises): 1h ou 2h après la fin des activités** L'arrêté du 27.12.18 limite aussi les **intensités** d'éclairement (en lux) et les **températures de couleurs** des sources à 3000°Kelvin («blanc chaud»), voire 2200K ou encore moins selon les cas (agglomérations, hors aggro, espaces naturels, sites protégés...)

L'extinction: une solution parmi d'autres

Baisse intens., gradation puiss, orientat., tempér.couleur, dédensif, balisage, peint.luminescente...

La + simple et la -chère...elle ne génère pas + de vols, agressions, accidents...

Les économies sont immédiates, le retour sur investissement est souvent <1an

1/3 des communes françaises éteignent totalement / partiellement en cœur de nuit (12 000)
79% français favorables à réduction durée EP -Enquête OpinionWay sept.2018- (48% en 2012)

Dans le Bas-Rhin: après Villé (2010) qqes exemples d'extinction compl. ou partielle
<1000hab: Bosselshausen, Bourgheim, Cosswiller, Gamsheim, Hunsbach, Lichtenberg, Reipertswiller, Zittersheim... >1000hab: Holtzheim, La Petite Pierre, Mertzwiller, Muhlbach, Muttersholtz, Niederbronn, Nordhouse, Saint-Pierre, Villé, Wingen/Moder...5000 et plus: Mundolsheim (4 800), Vendenheim (5 600)...10 000 et plus: Saverne (12 000), Illkirch (27 000), Haguenau (34 000)...

Eurométropole (>40% dép.): 4 com / 33 pratiquent l'extinction (20% popul. hors Strasb)
Des expérimentations en cours (ou prévues cette année -à actualiser): Strasbourg (4 rues au Neudorf +Parc Orangerie et 10 autres Parcs), à Schiltigheim (3 quartiers), Ergersheim, Eschau, Fegersheim, Griesheim s/Souffel, Neuwiller-les-Saverne, Plobsheim, Ranrupt, Reichstett, Schleithal ?, Wingen ?, Wissembourg ?, Woerth...

En Alsace aujourd'hui: env. 150 communes pratiquent ou expérimentent l'extinction...

Le Label « Villes et Villages Etoilés »

Concours ouvert tous les 2 ans à toutes les communes (validité 4 ans)
Reconnaissance nationale soutenue par Min. TES, Fédération PNR, PN, LPO, AMF...

Depuis 2009: 581 comm. françaises labellisées 1 à 5 étoiles (> 1 million hab)
Alsace aujourd'hui: 11 /67 et 7 /68 (+/-80 000 hab, 4% pop) et 2019 ++: 8 à 10% ?

Documenter questionnaire très complet (questions/tableaux/commentaires...)

Critères techniques:

- + quantité globale de lumière émise
- + orientation lumineuses
- + température de couleur (peu de «bleue»)
- + usages et durées de fonctionnement

Critères de gouvernance:

- + sensibilisation et participation habitants, acteurs économiques, écoles...
- + partenariat avec Parcs naturels (ex: PNR Vosges du Nord, inscrit à l'annuaire mondial des aires protégées -11/2018), LPO, AMF, les Associations locales...
- + sobriété énergétique et pratiques écologiques de la commune
- + pédagogie vers les collectivités voisines

Les 18 communes labellisées / Alsace (2017)

4 étoiles: 67 BOSSELSHAUSEN (157 habitants) -près de Bouxwiller

3 étoiles: 67 COSSWILLER (560)

68 ROGGENHOUSE (470)

2 étoiles: 67 HOLTZHEIM (3 625)

VILLE (1 820)

NORDHOUSE (1 750)

REIPERTSWILLER (895)

68 BATTENHEIM (1 460)

1 étoile: 67 HAGUENAU (34 700)

NIEDERBRONN (4 350)

BOURGHEIM (570)

MUNDOLSHEIM (4800)

ZITTERSHEIM (250)

68 KINGERSHEIM (12 900)

LABAROCHE (2 200)

UNGERSHEIM (2 100)

HOLZWIHR (1760 –devra reconcourir en 2019)

ROMBACH-LE-FRANC (800)

...PROCHAINE EDITION 2è semestre 2019

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

www.anpcen.fr

Merci pour votre attention !



villesetvillagesetoiles.fr

Twitter : @anpcen

Préparer une expérimentation d'extinction

NIVEAU de la COLLECTIVITE

- + **Etudier:** état-bilan EP, priorités, besoins réels/usages, moyens budgétaires...
- + **Choisir:** extinction complète ou partielle, horaires, calendrier, méthode...
- + **Mettre à l'OJ du CM** un point d'information ou de débat sur réduction durée éclairage, préparer une délibération exposant motifs, objectifs, lieux, horaires, durée et conditions de l'expérimentation...

INFORMATION, SENSIBILISATION des HABITANTS

- + **Bulletin municipal, enquête, questionnaire, réunion publique** (avant ou pendant et/ou au terme expérimentation)
- + **Présentation planning et méthode:** dates et étapes expérimentation + écoute des citoyens et des acteurs + prise en compte des réactions
- + **Pose de panneaux d'informations / usagers de la route** (conseillé)
- + **Prévision de bilan(s) / expérimentation** + témoignage gendarmerie (ou police)

ACCOMPAGNEMENT de l'ANPCEN (*FACULTATIF, GRATUIT*)

- + **Pendant phases prépa. et expér. + suivis** (sensib., enquête, réunion publique...)
- + **Conseils et aides pour les choix et pour la communication**
- + *Si souhaités:* sign. **Charte**, prépa + suivi concours **Label Villes et Villages Etoilés**

Secrétariat

De: Manon Doyen
Envoyé: mercredi 22 mai 2019 11:16
À: Secrétariat
Cc: Frédérique Weber
Objet: CR Ccom TEPOS 29.04
Pièces jointes: CRCombiné.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Voici un CR du CC TEPOS à mettre en signature (en couleur) chez M. HAAS et M. FUCHS s'il vous plaît.
Pouvez-vous ajouter un encart de signature à la page 4 ?

Merci de me le rendre une fois signé.

Vous remerciant, je reste à votre disposition pour toutes questions.

Cordialement,



Manon DOYEN

Chargée de la commande publique, des affaires juridiques et des ressources humaines

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

1 rue de l'Obermatt – 67360 DURRENBACH

 www.sauer-pechelbronn.fr

 03 88 90 77 89

 manon.doyen@sauer-pechelbronn.fr

